



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 15 mai 2025, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'approuver les modifications apportées au règlement des cimetières de la Commune de Cologny du 7 juin 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 23 mai 2025

Cologny, le 2 juillet 2025

Le Président du Conseil municipal :

Edouard CUENDET